

La saison sportive 2024/2025 commence au 2 septembre 2024.

Important : L'enregistrement de votre licence ne sera fait qu'après **retour du dossier complet, accompagné du règlement** : chèque, espèces, autres moyens de paiement (bons CAF, chèques vacances, coupons sport, Pass'Sport etc.). Un reçu pourra vous être délivré sur demande. Si vous êtes dans l'attente de bons CAF, ANCV, ... merci de nous le notifier au moment de la transmission du dossier afin de simplifier notre travail de saisie et de suivi.

DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET :

Au secrétariat JSA athlétisme, Stade Georges Garnier
72700 ALLONNES

Tiphaine VIVET - 16 rue Emmanuel Maire, 72000 Le Mans - 06 47 75 53 23*

**Joignable par SMS uniquement, n'oubliez pas de transmettre votre nom (ou celui de l'adhérent) à votre demande.*

Pièces à fournir

- 1- Le règlement intérieur signé
- 2- Le formulaire d'adhésion dûment rempli en lettre **CAPITALE** daté et signé.
- 3- Certificat médical : (CF. 3. De l'Article 3 du règlement intérieur)
- 4- Pour les mineurs : autorisation parentale / fiche de renseignements
- 5- Règlement de la licence (CF. 5. De l'Article 3)
- 6- La fiche de liaison Atout Sport pour les Allonnais bénéficiant du dispositif.
- 7- *Pour les étrangers, majeurs ou mineurs, certains documents complémentaires sont nécessaires (demander au secrétariat du club)*
- 8- Une fois votre licence saisie, vous recevrez un mail de la FFA (vérifier dans vos spams). **Valider votre licence sur votre espace licencié en répondant au questionnaire qui vous sera envoyé par la FFA. Sans cette validation (le club ne peut pas le faire à votre place), votre licence ne sera pas prise en compte.**

INFORMATIONS-TARIFS - HORAIRES 2024-2025

TYPE DE LICENCE		CATEGORIE	ANNÉES	ENTRAINEMENTS	TARIFS (Tarif avant le 31 août)
D E C O U V E R T E	Éveil Athlé 2016 à 2018			Mardi 18h00 - 19h30	125 € 115 €
	Poussins 2014-2015			Mardi 18h00 - 19h30	
C O M P E T I T I O N	JEUNES				155 € 145 €
	Benjamins 2012 - 2013			Mardi et jeudi 18h00 - 19h30	
	Minimes 2010 - 2011			Mardi et jeudi 18h00 - 19h30	
		SPRINT / HAIES / SAUTS / LANCERS			
		Cadets 2008-2009			
		Juniors 2006-2007			
		Espoirs 2003-2005			
		Seniors 1991-2002			
		Masters 1990 et avant			
				Lundi, Mercredi & jeudi 18h15 - 20h	

DIRIGEANTS, ENTRAINEURS, JUGES

Le club remercie ses bénévoles en leur offrant la licence, (coût de la licence pour le club : 56€)

GRATUIT

MODALITÉS DE PAIEMENTS

Moyens de paiements acceptés :

- Espèces - Pass'sport
- Chèques - Chèques collègues
- Bons CAF - Pass'Loisirs de la MSA
- Chèques vacances ANCV - Dispositif Atout Sport pour les Allonnais
- Coupons sports ANCV - Possibilités de payer en plusieurs fois

Tarif famille : -10€ pour le 2ème membre d'un même foyer. -15€ à partir du 3ème membre

De quoi est composé le coût de votre licence ?

Le coût d'une licence d'athlétisme est composé de plusieurs cotisations :

- Fédération d'athlétisme (FFA) : 36 €
- Ligue d'athlétisme des pays de la Loire : 24 €
- Comité départemental d'athlétisme : 18 €
- Entente Sarthe athlétisme (ESA) : 3 €
- Club omnisport JSAllonnes : 4 €
- La part qui revient au club pour assurer l'encadrement et son fonctionnement :
 - 40 € (licence découverte)
 - 70 € (licence compétition)

DATES À RETENIR

- **Lundi 26 août** : reprise de l'entraînement pour le groupe Sprint-haies
- **Samedi 31 août** : Porte Ouverte JSAllonnes Omnisports de 10h à 12h et de 14h à 17h (possibilité de venir déposer vos dossiers d'inscriptions complets)
- **Mardi 3 septembre** : Animations Porte Ouverte et reprise pour les groupes Eveils Athlé, Poussins, Benjamins et Minimes

COMPOSITION DU BUREAU, ENCADRANTS ET JUGES

- **Bureau :**
 - Président : Sébastien Vaidie
 - Secrétaire : Lola Chatelain
 - Trésorière : Tiphaine Vivet
 - Membres actifs : Kévin Coudray, Anthony Venuto
- **Encadrants :**
 - Eveils Athlétisme – Poussin.e.s : Kévin Coudray, Sébastien Vaidie
 - Benjamin.e.s – Minimes : Sébastien Vaidie, Kévin Coudray
 - Sprint – Haies – Demi-fond : Xavier Lehérisier
 - Lancers : Sébastien Hubert
- **Juges** : Isabelle Buisson, Véronique Rousseau, Farid Brouté, Lola Chatelain, Frédéric Girard

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – OBJECTIF / FORCE OBLIGATOIRE

Nous avons pour objectifs :

- Permettre la découverte de l'athlétisme (courir, sauter, lancer, marcher).
 - Rendre accessible la pratique à tout public.
 - Permettre aux athlètes de s'épanouir au sein d'un environnement de qualité.
 - Permettre aux jeunes athlètes de trouver du plaisir à pratiquer l'athlétisme et partager cette passion.
 - Donner l'occasion de vivre des moments de dépassement de soi et de rencontres avec les autres grâce aux valeurs du sport.
 - Donner aux groupes un encadrement effectué par des entraîneurs diplômés.
 - Rendre les entraînements adaptés au niveau et envie de chacun.
 - Contribuer à ce que tous les athlètes, parents, accompagnateurs, bénévoles et encadrants soient respectueux les uns envers les autres
-
- Ce règlement a été élaboré pour assurer la bonne marche du club. Par ailleurs, il doit aider au maximum les dirigeants, entraîneurs et athlètes dans leurs rôles respectifs.
 - Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement acceptés lors de l'adhésion.
 - **L'adhérent et son responsable légal s'engagent donc à respecter le présent règlement. Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive (CF. Article 6).**

Article 2 – AFFILIATION / AGRÉMENT

La section JSAllonnes Athlétisme est officiellement affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme et possède l'agrément ministériel Jeunesse et Sport. Par son affiliation et son agrément, elle s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux règlements de la Fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental et sa ligue.

Article 3 – INSCRIPTION / Licence, Cotisation et Assurance

NE SONT ACCEPTEES AUX COMPETITIONS ET AUX ENTRAINEMENTS QUE LES ATHLETES INSCRITS ET LICENCIES A LA FFA (hormis pendant les 2 séances d'essai).

Les inscriptions et le renouvellement des licences, effectués par les athlètes ou par les parents (pour les mineurs), se feront durant la journée porte ouverte puis auprès des entraîneurs, lors des entraînements (de préférence en fin de séance).

L'inscription devient effective à la remise du dossier complet, comprenant les éléments suivants :

1. Le règlement intérieur signé
2. Le formulaire d'adhésion dûment rempli en lettre **CAPITALE** daté et signé.
3. Certificat médical :

Important : le certificat médical doit mentionner : apte à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou sport en compétition.

- a. **Pour les nouveaux licenciés, ainsi que pour les licenciés actuels dont le certificat médical n'est plus valable** (vous avez été informé par mail, par la FFA) : **joindre un certificat médical rempli par le médecin datant de moins de 6 mois.** (Utiliser de préférence le certificat médical joint).
- b. **Pour les licenciés saison 2022/2023 et/ou 2023/2024** : si vous avez répondu oui à une des questions du questionnaire médical joint, **joindre un certificat médical datant de moins de 6 mois.**
- c. Si vous avez répondu non à toutes les questions, (*questionnaire à remplir en ligne sur le site de la FFA, ou à joindre avec votre demande de licence*) ; le certificat médical est valable 3 ans.
- d. **Pour les mineurs**, il n'est **plus nécessaire de fournir un certificat médical, un questionnaire médical** (spécifique aux mineurs) joint à ce document **est à remplir**. Si vous avez répondu **OUI** à l'une des questions, **joindre un certificat médical datant de moins de 6 mois**. Si vous avez répondu **NON** à toutes

les questions, vous n'avez **pas besoin de nous fournir un certificat** médical. Le questionnaire santé sera valable pour la saison.

4. Pour les mineurs : autorisation parentale / fiche de renseignements
5. Règlement de la licence (possibilité d'un paiement fractionné par chèque (consulter la trésorière Tiphaine VIVET), **Si l'adhésion n'est pas payée à la date du 1^{er} décembre, celle-ci sera annulée.** Le montant de la cotisation section athlétisme est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.
6. La fiche de liaison Atout Sport pour les Allonnais bénéficiant du dispositif.
7. Pour les étrangers, majeurs ou mineurs, certains documents complémentaires sont nécessaires (demander au secrétariat du club)
8. Une fois votre licence saisie, vous recevrez un mail de la FFA (vérifier dans vos spams). **Valider votre licence sur votre espace licencié en répondant au questionnaire qui vous sera envoyé par la FFA. Sans cette validation** (le club ne peut pas le faire à votre place), **votre licence ne sera pas prise en compte.**

La licence fédérale comprend une assurance qui couvre l'athlète dans le cadre des activités du club.

Le club se dégage de toute responsabilité pour tous les vols survenus pendant l'entraînement ou les compétitions.

Article 4 – ENTRAÎNEMENTS / ÉQUIPEMENTS / VESTIAIRES

Le responsable légal de l'athlète mineur ne rentrant pas seuls doit **impérativement déposer et récupérer son/l'enfant au sein du stade** (il ne doit pas attendre seul au parking) aux heures convenues. Cela permet également à l'entraîneur de mettre un visage sur vous et d'échanger si nécessaire.

Tout retard ou absence doit être signalé auprès de l'entraîneur (application TeamPulse pour les 7-15 ans, WhatsApp pour les +16).

A l'intérieur des locaux, les adhérents doivent faire preuve de civilité. L'utilisation du téléphone portable est interdit pendant la séance d'entraînement. La JSA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les installations municipales.

Pour participer aux compétitions, il faut être régulièrement présent aux entraînements

Article 5 – COMPÉTITIONS ET DÉPLACEMENTS

Pour toutes les compétitions le port du maillot du club est obligatoire.

Les athlètes devront s'inscrire auprès des entraîneurs et confirmer leur participation au moins une semaine avant la compétition.

Les engagements seront effectués par le club pour l'ensemble des compétitions définies au calendrier.

Pour les athlètes mineurs, les parents se doivent d'assurer les déplacements aux compétitions. A défaut, ils autorisent les membres dirigeants ou entraîneurs du club et toutes personnes mandatées par ces dirigeants à véhiculer leurs enfants sur les lieux des compétitions.

Nous recommandons une entente entre parents et/ou entraîneurs et/ou juges pour établir du covoiturage.

Si des déplacements aux compétitions sont organisés, les frais de déplacement individuel ne seront pas remboursés.

Article 6 – COMPORTEMENTS ET SANCTIONS

Après avertissement de l'athlète indiscipliné, s'il n'y a pas de changement de comportement, l'entraîneur prendra une décision avec les dirigeants afin d'avertir les parents de la sanction. En cas de récidive l'athlète sera exclu définitivement. Tout acte de vandalisme ou de vol sera sanctionné d'un renvoi définitif et du remboursement des frais occasionnés. Tout acte de mauvaise tenue morale ou physique engageant la réputation du club entraîne le renvoi. Tout manquement au présent règlement peut entraîner des sanctions de non-engagement aux compétitions, l'exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité des faits.

Signature du représentant légal (athlète mineur) :

Signature de l'Athlète :

FORMULAIRE D'ADHÉSION J.S. ALLONNES 2024-2025



Nouvelle adhésion : Renouvellement : → N° de licence : _____
NOM : _____ Nom de naissance : _____
Prénom : _____ Sexe : F M Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____ Pays de naissance : _____
Nationalité : _____ (L'athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)
Adresse complète : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Adresse Email (obligatoire) : _____
Si mineur, adresse Email du représentant légal : _____
N° de téléphone portable : _____ Numéro de téléphone fixe : _____

Type de licence choisie : Licence Athlé Compétition Licence Athlé Découverte Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du code du sport)

- Pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de prise de la licence.
- Pour les licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme datant de moins d'un an à la date de prise de la licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.
- Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le code du sport, de présenter un certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

- Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
- En ma qualité de _____ (Père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Assurances : (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs :** une assurance Responsabilité civile garantissant la responsabilité du Club et du licencié au prix de 0,26 € TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- **aux licenciés :** une assurance Individuelle accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme, au prix de : 0,70 € TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle accident et Assistance proposée

ou

Je refuse l'assurance Individuelle accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'athlétisme

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

J'accepte l'utilisation de mon image **Je refuse l'utilisation de mon image**

Loi Informatique et libertés : (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations **Je refuse la transmission des informations**

Date et signature du licencié : (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Autorisation parentale / fiche de renseignements

COORDONNÉES DE L'ENFANT :

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
N° de téléphone _____ E-mail _____

PRECISIONS MEDICALES :

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer tout renseignement médical (traitements, allergies, etc.) qui vous paraît utile :

.....
.....

COORDONNÉES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

NOM (mère) : _____ Prénom : _____
N° téléphone : Travail _____ Domicile : _____
Portable : _____

NOM (père) : _____ Prénom : _____
N° téléphone : Travail _____ Domicile : _____
Portable : _____

Je soussigné(e) Mme ou M _____ (père, mère, représentant légal de l'enfant),
autorise mon enfant : _____

⇒ A rentrer par ses propres moyens et non accompagné après l'entraînement et les compétitions

OUI NON

⇒ Le transport de mon enfant soit par une personne autre qu'un membre de la famille (parents des autres athlètes, soit par un membre de la section JSA Athlétisme ou ESA (dirigeant ou entraîneur) pour se rendre aux compétitions, par tout moyen de transport : véhicule accompagnateur, véhicule de location, car, etc.

OUI NON

⇒ Le transport d'urgence de mon enfant par les services de secours vers un centre hospitalier lors d'un accident pendant une compétition

OUI NON

⇒ La section JSA Athlétisme et le club omnisports des JSA à diffuser les photos de mon enfant sur leur site internet, sur des brochures ou affiches ou tout autre support nécessitant la publication de photos.

OUI NON

Nota : les représentants légaux doivent déposer leurs enfants sur le stade, et non sur le parking, et s'assurer, au moment où ils déposent leurs enfants, qu'il y ait un adulte (encadrant ou dirigeant) de la section présente sur le stade, et doivent, également à la fin des entraînements, venir les chercher sur le stade, et non les attendre sur le parking.

Fait à : _____

le _____

Signature

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ “ QS-SPORT ”

Ce questionnaire de santé, **destiné aux personnes majeures**, permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Au minimum, la présentation d'un certificat médical sera exigée tous les trois ans.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

Durant les douze derniers mois :

OUI NON

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

À ce jour :

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur par suite d'un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Vous devez fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour renouveler votre licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, en remplissant ce questionnaire sur votre espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Certificat Médical

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir – Option Running)

Je soussigné, Docteur :

Demeurant à :

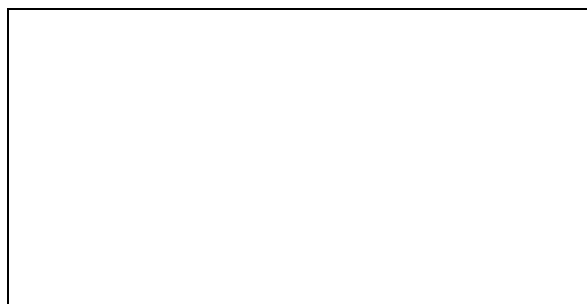
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle :

Né(e) le :/...../..... Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté à ce jour de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition.
Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à,

Le/...../.....



Cachet du Médecin et Signature du Médecin